

**OBJET : M.2020-016 – Avenant n°1 – Marché d'assurances, Lot n°3 « Flotte automobile » – Approbation.**

Le Maire de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la commande publique, constitué de l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018, et notamment son article R.2122-8,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

VU les décisions du Maire n°2020/12/04D du 07/12/2020 et 2021/03/04D du 10/03/2021, attribuant le marché à la société SMACL Assurances pour le Lot n°3 « Flotte automobile », sise 141 avenue Salvador Allende à Niort (79031).

VU la proposition d'avenant d'ajustement contractuel proposée par la société SMACL Assurances, sise 141 avenue Salvador Allende à Niort (79031), aux suites de la dégradation importante de la sinistralité de la commune d'Othis sur ce lot,

Vu le budget communal,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703495-20231010-20231003-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 18/10/2023

## DECIDE

**Article 1er.** - Un avenant d'ajustement contractuel au marché est signé entre la société SMACL Assurances et la Commune d'Othis, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 2.-** Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville.

**Article 3.-** Il sera rendu compte de la signature de ces actes lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 4.-** Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne, Madame la Comptable des Finances publiques assignataire de Meaux et notifiée à la société SMACL Assurances.

Fait à Othis, le 10 octobre 2023.

Le Maire,  
**Bernard CORNEILLE**

